



Le 8 juillet 2014

Madame Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame la Coordonnatrice,

Par la présente, je souhaite répondre à votre correspondance relative aux différents questionnements de la commission dans le cadre du mandat portant sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses terres du Saint-Laurent.

Question 6

Lors des audiences publiques à Saint-Hyacinthe, le 2 juin 2014, M. Michael Binnion, président de l'Association pétrolière et gazière du Québec, a fait référence à un taux de redevances de 3% auquel pourraient avoir droit certains propriétaires québécois dans le cas où les ressources naturelles situées sous leur propriété seraient exploitées.

Pourriez-vous nous expliquer à quelle situation M. Binnion faisait référence et nous indiquer si cette situation pourrait s'appliquer dans le cas de l'exploitation du gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent, et sous quelles conditions ?

Bien que nous soyons disposé à vous fournir les informations nécessaires à la réalisation de votre mandat, nous vous soumettons respectueusement qu'il serait à propos que M. Binnion ait lui-même l'occasion de préciser les propos qu'il a tenu devant vous le 2 juin 2014, ces derniers n'engageant que l'Association pétrolière et gazière du Québec.

Notez toutefois que la Loi sur les mines¹ ne prévoit pas, à l'heure actuelle, telle indemnisation pour le propriétaire foncier.

¹ RLRQ, chapitre M-13.1.

Question 7

Le MERN pourrait-il produire une description et une carte à jour des 29 puits forés de 2006 à 2010, précisant celui qui n'a pas été complété, illustrant les sites où plus d'un puits auraient été fracturés en distinguant les puits horizontaux des verticaux et enfin mettre à jour, s'il y a lieu, les derniers tableaux déposés dans DB59 ?

Le MERN tient à jour un Système d'information géoscientifique pétrolier et gazier qui est disponible à l'adresse : <http://sigpeq.mrn.gouv.qc.ca/gpg/classes/igpg?langue=F>. Ce site héberge une carte des puits forés et fracturés dans le Shale d'Utica au cours des dernières années. On peut y trouver 29 puits sur les basses-terres du Saint-Laurent dont 18 sont des puits fracturés. Sur les 29 puits, un seul n'a pas été complété : Junex, Villeroy No 1 (2010) (A280).

Vous trouverez la carte PDF en question à l'adresse : <http://sigpeq.mrn.gouv.qc.ca/gpg/classes/ActiviteShale> sous l'onglet « Carte des puits forés et fracturés - Shale d'Utica ».

Sur cette carte, il est possible de distinguer les puits horizontaux des puits verticaux par l'inscription « Hz » dans le nom du puits. Il y a donc, sur les 29 puits forés, 11 puits horizontaux : A254, A260, A265, A275, A276, A277, A279, A281, A282, A283 et A284. Il y a de plus 18 puits qui ont été complétés (fracturés), lesquels apparaissent en brun sur la carte. Enfin, il appert que 7 puits horizontaux ont été fracturés.

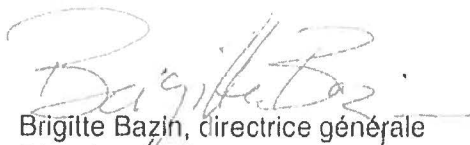
Question 8

Le document DB59 présente un tableau des émissions fugitives, puis un tableau des dates d'inspection. Le premier présente des mesures d'émissions à plusieurs dates qui ne correspondent pas à une date d'inspection. Plus spécifiquement, des données d'émissions fugitives sont présentées pour au moins 11 puits à des dates postérieures à la dernière inspection réalisée (puits A252, A254, A259, A261, A265, A266, A267, A276, A277, A283, A286). Veuillez expliquer.

Les entreprises ont l'obligation de faire un suivi des puits fermés temporairement en vertu du paragraphe 8° de l'article 60 du Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains² et de fournir les informations au MERN. Les informations obtenues des entreprises, qui sont les plus à jour, ont donc été utilisées pour confectionner les tableaux présentés au BAPE. De plus, il est fréquent que les entreprises fassent un suivi dépassant l'exigence du paragraphe 8° afin de mieux suivre l'évolution d'un puits dans le temps. Ainsi, certaines mesures d'émissions présentées ne correspondent pas à une mesure effectuée lors d'une inspection du MERN mais proviennent de suivis exigés aux entreprises.

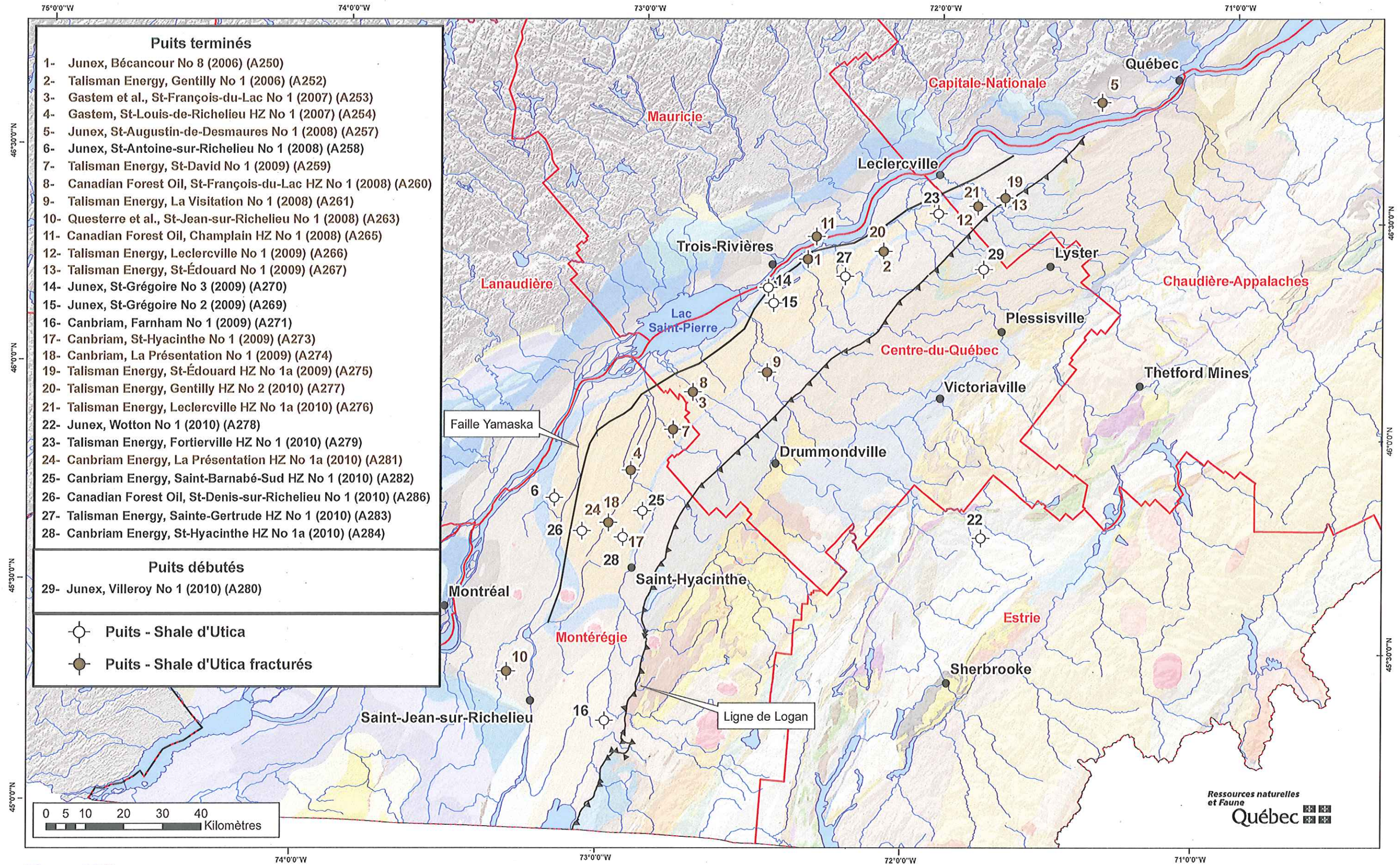
² RLRQ, chapitre M-13.1, r.1.

Je vous prie d'agr er, Madame la Coordonnatrice, l'expression de mes salutations distingu es.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Brigitte Bazin', written in dark ink.

Brigitte Bazin, directrice g n rale
Direction g n rale des hydrocarbures et des biocombustibles

Puits - Shale d'Utica





Puits terminés

- 1- Junex, Bécancour No 8 (2006) (A250)
- 2- Talisman Energy, Gentilly No 1 (2006) (A252)
- 3- Gastem et al., St-François-du-Lac No 1 (2007) (A253)
- 4- Gastem, St-Louis-de-Richelieu HZ No 1 (2007) (A254)
- 5- Junex, St-Augustin-de-Desmaures No 1 (2008) (A257)
- 6- Junex, St-Antoine-sur-Richelieu No 1 (2008) (A258)
- 7- Talisman Energy, St-David No 1 (2009) (A259)
- 8- Canadian Forest Oil, St-François-du-Lac HZ No 1 (2008) (A260)
- 9- Talisman Energy, La Visitation No 1 (2008) (A261)
- 10- Questerre et al., St-Jean-sur-Richelieu No 1 (2008) (A263)
- 11- Canadian Forest Oil, Champlain HZ No 1 (2008) (A265)
- 12- Talisman Energy, Leclercville No 1 (2009) (A266)
- 13- Talisman Energy, St-Édouard No 1 (2009) (A267)
- 14- Junex, St-Grégoire No 3 (2009) (A270)
- 15- Junex, St-Grégoire No 2 (2009) (A269)
- 16- Canbriam, Farnham No 1 (2009) (A271)
- 17- Canbriam, St-Hyacinthe No 1 (2009) (A273)
- 18- Canbriam, La Présentation No 1 (2009) (A274)
- 19- Talisman Energy, St-Édouard HZ No 1a (2009) (A275)
- 20- Talisman Energy, Gentilly HZ No 2 (2010) (A277)
- 21- Talisman Energy, Leclercville HZ No 1a (2010) (A276)
- 22- Junex, Wotton No 1 (2010) (A278)
- 23- Talisman Energy, Fortierville HZ No 1 (2010) (A279)
- 24- Canbriam Energy, La Présentation HZ No 1a (2010) (A281)
- 25- Canbriam Energy, Saint-Barnabé-Sud HZ No 1 (2010) (A282)
- 26- Canadian Forest Oil, St-Denis-sur-Richelieu No 1 (2010) (A286)
- 27- Talisman Energy, Sainte-Gertrude HZ No 1 (2010) (A283)
- 28- Canbriam Energy, St-Hyacinthe HZ No 1a (2010) (A284)

Puits débutés

- 29- Junex, Villeroy No 1 (2010) (A280)

-  Puits - Shale d'Utica
-  Puits - Shale d'Utica fracturés

